
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 23 AOÛT 2021 – 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 23 août 2021 à 19 h 30, par visioconférence, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2021-08-348

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-349

4. DÉROGATION MINEURE (DM-2021-9115) – 2020, RUE ANDRÉ-LABADIE – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2021-9115) pour la propriété située au 2020, rue André-Labadie;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre deux enseignes rattachées au bâtiment par établissement ou local, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* ne permet qu'une seule enseigne par établissement ou local;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2021-9115 telle que demandée pour le 2020, rue André-Labadie, aux conditions prévues à la recommandation 2021/08/145 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour le point suivant.

2021-08-350

5. DÉROGATION MINEURE (DM-2021-9116) – 33, RUE DU GAI-ROSIER – NOUVELLE CONSTRUCTION – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2021-9116) pour la propriété située au 33, rue du Gai-Rosier;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre 52 % de matériau de classe A pour la façade avant, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige 75 % pour la façade avant;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2021-9116 telle que demandée pour le 33, rue du Gai-Rosier, aux conditions prévues à la recommandation 2021/08/146 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon se retire des délibérations pour le point suivant considérant les liens familiaux du demandeur avec un futur candidat de son équipe pour l'élection municipale du 7 novembre 2021.

2021-08-351

6. DÉROGATION MINEURE (DM-2021-9119) – 656, RUE PIGEON – GARAGE ET PAVILLON – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2021-9119) pour la propriété située au 656, rue Pigeon;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre l'absence de distance entre un garage isolé et un pavillon, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* impose une distance d'un mètre d'une construction accessoire;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2021-9119 telle que demandée pour le 656, rue Pigeon, aux conditions prévues à la recommandation 2021/08/147 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-352

7. USAGE CONDITIONNEL (UC-2021-9107) – 150, RUE PIGEON – LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation d'usage conditionnel (UC-2021-9107) pour la propriété située au 150, rue Pigeon;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à autoriser l'aménagement d'un logement supplémentaire de plus de 45 mètres carrés au sous-sol d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la demande d'usage conditionnel UC-2021-9107 pour le 150, rue Pigeon, aux conditions prévues à la recommandation 2021/08/153 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-353

8. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 12 JUILLET 2021 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 juillet 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-354

9. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9109) – 257, BOULEVARD CARTIER – AFFICHAGE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2021/08/148 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9109 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre l'installation d'un nouveau boîtier illuminé de l'intérieur au 257, boulevard Cartier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-355

10. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9110) – 170, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2021/08/149 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9110 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre une modification de l'affichage de type channel lumineux au mur avant au 170, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-356

11. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9113) – 141, RUE SAINT-PIERRE – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2021/08/150 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9113 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre des travaux de rénovations extérieures au 141, rue Saint-Pierre, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-357

12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9114) – 2020, RUE ANDRÉ-LABADIE – AFFICHAGE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2021/08/151 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9114 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre la mise en place de structures pour un concept d'affichage d'ensemble au 2020, rue André-Labadie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-358

13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9118) – 77, RUE BRUNELLE – AFFICHAGE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2021/08/152 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9118 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre la modification d'une enseigne détachée et l'ajout d'une enseigne au mur au 77, rue Brunelle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-359

14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9120) – 943, RUE RICHELIEU – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2021/08/154 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9120 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre des travaux de rénovations extérieures au 943, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères des sections 2 et 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-360

15. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATIONS

CONSIDÉRANT que l'article 28 du *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* prévoit que la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) est de deux ans;

CONSIDÉRANT que le mandat de cinq membres doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de procéder à la nomination d'un président et d'un vice-président pour le CCU;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

De renouveler le mandat des membres suivants, siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 22 août 2023;

Madame Renée Trudel, conseillère
Monsieur Jean-Yves Labadie, conseiller
Monsieur Pierre Cloutier, résident
Monsieur Réal Jeannotte, résident
Monsieur François Lalancette, résident

De désigner monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie à titre de président et monsieur Pierre Cloutier à titre de vice-président, jusqu'à la fin de leur mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-361

16. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEIN AIR (PAFSSPA) – AMÉNAGEMENT DU GRAND BOISÉ – BOURGS DE LA CAPITALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA) du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESS) vise à soutenir des projets de mise à niveau et de développement des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite réaliser un projet d'aménagement du grand boisé des Bourgs de la Capitale;

CONSIDÉRANT que ce projet cadre dans les objectifs du PAFSSPA;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA) du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESS) pour le projet d'aménagement du grand boisé des Bourgs de la Capitale;

La Ville de Beloeil s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

La Ville de Beloeil s'engage également à déposer une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Madame Martine Vallière, directrice générale, est autorisée à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-362

17. RÈGLEMENT 1738-03-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1738-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE COUCHES RÉUTILISABLES ET AUTRES PRODUITS COMPLÉMENTAIRES – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Pierre Verret dépose le projet du *Règlement 1738-03-2021 modifiant le Règlement 1738-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de couches réutilisables et autres produits complémentaires*.

Ce règlement a pour objet de clarifier certains articles du règlement 1738-00-2017 afin d'éviter les erreurs d'interprétation pouvant mener à l'octroi de deux aides financières pour le même demandeur.

2021-08-363

18. RÈGLEMENT 1738-03-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1738-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE COUCHES RÉUTILISABLES ET AUTRES PRODUITS COMPLÉMENTAIRES – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de clarifier certains articles du règlement 1738-00-2017 afin d'éviter les erreurs d'interprétation pouvant mener à l'octroi de deux aides financières pour le même demandeur, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2021-08-364

19. RÈGLEMENT 1770-03-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1770-00-2019 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS ET DES COMMISSIONS – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Guy Bédard dépose le projet du *Règlement 1770-03-2021 modifiant le Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions*.

Ce règlement a pour objet de modifier le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* aux fins de concordance au *Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles*.

2021-08-365

20. RÈGLEMENT 1770-03-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1770-00-2019 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS ET DES COMMISSIONS – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* aux fins de concordance au *Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles*, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2021-08-366

21. RÈGLEMENT 1785-00-2021 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Guy Bédard dépose le projet du *Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles*.

Ce règlement a pour objet de régir la démolition de certains immeubles sur le territoire de la Ville de Beloeil conformément aux nouvelles dispositions prévues par la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*.

2021-08-367

22. RÈGLEMENT 1785-00-2021 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de régir la démolition de certains immeubles sur le territoire de la Ville de Beloeil, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2021-08-368

23. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2021-9078) – 400-420, RUE SERGE-PEPIN – PROJET DE CONSTRUCTION – ADOPTION

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2021-06-275, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) au 400-420, rue Serge-Pepin;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté un second projet de résolution portant le numéro 2021-07-320;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la Ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de résolution 2021-07-320;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, la réalisation d'un projet de construction, pour la propriété sise au 400-420, rue Serge-Pepin, lot 4 626 275 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin :
 - c) Permettre l'usage habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4);
 - d) Permettre l'ensemble des usages commerciaux de la grille des spécifications de la zone C-512, incluant l'usage habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) en mixité dans un même bâtiment et en projet intégré sur le même terrain;
 - e) Limiter le nombre d'établissement, suite ou local commercial pour l'usage du groupe commerce d'hébergement et de restauration (C-4) à un pour l'ensemble du terrain;
 - f) Les normes applicables à la grille des spécifications de la zone C-512 pour les bâtiments sont celles de la colonne commerce de service professionnels et spécialisés (C-3), avec les ajustements suivants :
 - i. Marge de recul arrière de 13 mètres;
 - ii. Marge de recul latérale de 5 mètres;
 - iii. 5 étages maximum;
 - iv. Le nombre maximal de logements dans un bâtiment mixte est de 125 logements;
 - g) Permettre l'absence d'une aire de chargement et déchargement pour un bâtiment principal mixte;
 - h) Permettre 60 % de matériaux de revêtement extérieur de classe A minimum pour toutes les façades de tous les bâtiments;
 - i) Exclure les zones tampons;
 - j) Permettre une dalle de propreté sans aire d'isolement, sans aménagement paysager et un mètre des lignes de propriété;
 - k) Permettre une allée de circulation pour un service au volant de 3,5 mètres;
 - l) Permettre une aire de stationnement à un mètre d'une limite latérale et arrière de propriété;
 - m) Permettre une aire d'isolement :
 - i. un mètre pour une aire de stationnement;
 - ii. un mètre à partir des limites de propriété;
 - n) Permettre une allée de circulation à sens unique de 4 mètres;

- o) Permettre un empiètement dans la marge de recul arrière de 11 mètres pour une construction souterraine;
- p) Limiter le nombre d'établissement, local et suite commercial dans le bâtiment principal le plus proche de la rue Serge-Pepin à un;
- q) Limiter le nombre d'établissement, locaux et suites commerciaux dans le bâtiment principal le plus éloigné de la rue Serge-Pepin à 4;
- r) Limiter le nombre de lot horizontal à un;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-369

24. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE – PARC DE ROULI-ROULANT – PISTE DE BMX – FACTURE – PÉRIODE 2021-2022 – AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'autoriser la Direction des finances à procéder au paiement de la facture 444595 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 8 965,62 \$ pour couvrir les frais associés au renouvellement de l'assurance responsabilité civile et responsabilité excédentaire pour le parc de rouli-roulant et la piste de BMX pour la période du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} juin 2022.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-190-00-422.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-370

25. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – SERVITUDES – MODIFICATION – LOT 4 629 143 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – ÉGLISE SAINT-MATTHIEU – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que deux actes notariés ont été signés, les 10 avril et 1^{er} juin 2001 entre la Ville de Beloeil et la Fabrique de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite procéder à la modification de ces actes notariés afin de retirer les mentions concernant la colonne d'affichage, laquelle a été retirée il y a quelques années;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire y aménager une placette avec une œuvre d'art, du mobilier urbain et des végétaux;

CONSIDÉRANT qu'un acte de modification de servitude a été préparé à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'acte à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Fabrique de la paroisse Trinité-sur-Richelieu et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-371

26. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – SERVITUDES – PARTIE DE LOT 6 431 144 ET PARTIE DE LOT 6 432 620 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – 221-227, RUE SAINT-MATTHIEU – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements et d'une habitation de 2 logements au 221-227, rue Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT que l'article 573 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* prévoit que l'aménagement de toute aire de stationnement en commun est autorisé à la condition, entre autres, que la Ville de Beloeil soit partie à l'acte de servitude afin que ledit acte de servitude ne puisse être modifié ou annulé sans le consentement exprès de la Ville;

CONSIDÉRANT la décision du comité de préservation du patrimoine bâti (CPPB) du 8 février 2021 demandant l'inscription d'une servitude de non-construction sur une partie du terrain afin de s'assurer du maintien du couvert végétal et de l'aménagement d'un parc pour les résidents du projet de construction;

CONSIDÉRANT qu'une servitude de non-construction ainsi qu'une servitude de passage et de stationnement sont donc nécessaires;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver l'acte de servitude préparé par Me Christine Richer, notaire, et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-372

27. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – SERVITUDE – RENONCIATION – LOT 4 553 851 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – RUE DES CHARDONNERS – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'acte de servitude sous seing privé intervenu entre Victor Hamelin et fils limitée, la Ville de Beloeil et la compagnie de téléphone Bell Canada, dont copie est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères, sous le numéro 114 951;

CONSIDÉRANT que la résidence située au 1161, rue des Chardonnerets et la corniche dudit immeuble empiètent considérablement dans la servitude de passage;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a vendu, le ou vers le 28 avril 1979, son réseau de distribution d'électricité à Hydro-Québec et que cette servitude ne lui est d'aucune utilité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite être substituée dans le présent acte par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que les parties désirent régulariser la situation en modifiant l'assiette de la servitude de passage;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'acte de renonciation de servitude préparé par Me Frédéric Bonhomme, notaire, et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-373

28. TOPONYMIE – LOT 6 350 657 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – GRAND BOISÉ – BOURGS DE LA CAPITALE – DÉNOMINATION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de dénommer un espace vert situé dans le secteur des Bourgs de la Capitale;

CONSIDÉRANT qu'un concours s'est tenu auprès de l'ensemble des citoyens de la Ville afin de recevoir des suggestions de nom pour cet espace vert;

CONSIDÉRANT que le comité de toponymie a procédé à une analyse exhaustive des suggestions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de toponymie du 3 août 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

De dénommer le lot 6 350 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, comme étant le « Boisé des Bourgs ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-374

29. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 16 juin au 30 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 16 juin au 30 juillet 2021 au montant total de 37 218,29 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 16 juin au 30 juillet 2021 au montant total de 27 650,61 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-375

30. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2022 – PROJET 22RUMQ97 – REGROUPEMENT D'ACHATS – ADHÉSION

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Ville de Beloeil confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, nécessaires aux activités de la Ville de Beloeil pour l'année 2022;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beloeil s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville de Beloeil à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville de Beloeil. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beloeil s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

Que la Ville de Beloeil reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2,0 %;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

D'autoriser la chef de service de l'approvisionnement à signer l'entente et les documents nécessaires à l'exécution du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-376

31. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM EN VRAC – SAISON 2021-2022 – PROJET 21RUMQ92 – REGROUPEMENT D'ACHATS – AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil à mandater l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) afin de procéder à un appel d'offres annuel et d'octroyer un contrat pour le chlorure de sodium, en vertu de la résolution 2018-05-236;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des soumissions reçues, l'UMQ a adjugé le contrat à la compagnie Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, pour le lot G (Montérégie);

CONSIDÉRANT que le contrat est pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT que la consommation de la Ville en chlorure de sodium pour la saison 2021-2022 est estimée à 1 600 tonnes métriques au prix de 77,74 \$ la tonne métrique;

CONSIDÉRANT que selon le contrat, la Ville de Beloeil doit consommer entre 80 % et 120 % de la quantité estimée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

D'approuver la dépense pour le contrat d'achat de chlorure de sodium en vrac pour la saison 2021-2022, d'un montant estimé de 143 010,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-377

32. TRAVAUX DE RÉFECTION DE CLÔTURES AUX TERRAINS DE BASEBALL LORNE-WORSLEY ET À DIVERS ENDROITS – PROJET 2021-04 (21G006) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET REJET DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de réfection de clôtures aux terrains de baseball Lorne-Worsley et à divers endroits – projet 2021-04 (21G006);

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| 1. Construction Lavallée inc. | 184 903,08 \$ |
| 2. Clôtures Summum | 260 332,14 \$ |

CONSIDÉRANT que le présent contrat est basé sur des prix unitaires, en fonction de quantités estimées, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

CONSIDÉRANT l'estimation préliminaire effectuée le 22 juin 2021 par madame Marjolaine Fattori, ingénieure, au montant de 121 586,06 \$;

CONSIDÉRANT que les prix des soumissions reçues sont 50 % plus élevés que l'estimation et que le prix de la clôture au mètre linéaire a triplé;

CONSIDÉRANT que la rareté des matériaux et de la main-d'œuvre a probablement provoqué la hausse des coûts;

CONSIDÉRANT que les travaux constituent une amélioration des terrains, sans enjeux de sécurité;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de l'approvisionnement de la Direction des finances datée du 16 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

De rejeter toutes les soumissions reçues pour des travaux de réfection de clôtures aux terrains de baseball Lorne-Worsley et à divers endroits.

De procéder, à un moment jugé opportun, à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-378

33. OCCUPATION DU MILIEU HYDRIQUE – QUAIS FLOTTANTS – RIVIÈRE RICHELIEU – ACCÈS PUBLIC – CONFIRMATION – BAIL – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville possède des quais municipaux flottants qui sont installés sur le lit de la rivière Richelieu, devant les lots 4 629 188, 4 629 189 et 4 629 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT qu'afin de régulariser l'occupation exercée par les quais flottants sur le lit de la rivière Richelieu, la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) requiert la signature d'un bail d'accès public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

De confirmer que les quais municipaux flottants installés sur le lit de la rivière Richelieu devant les lots 4 629 188, 4 629 189 et 4 629 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères seront utilisés à des fins non lucratives afin de favoriser l'accès du public au cours d'eau, le tout en référence au dossier 4121-02-89-0345 du MELCC.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-379

34. JEUX LIBRES DANS LA RUE – RUE CURIE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le programme « Dans ma rue on joue! » permettant d'autoriser la pratique de jeux libres dans certaines rues locales;

CONSIDÉRANT que conformément à la procédure applicable, la Ville a reçu des demandes pour autoriser les jeux libres dans la rue Curie;

CONSIDÉRANT que la commission de circulation a procédé à l'analyse de ces demandes et a émis une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a par la suite été faite auprès des résidents de la rue ayant reçu une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la pratique des jeux libres dans la rue Curie, dès que la signalisation appropriée aura été installée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-380

35. COMITÉ D'EMBELLISSMENT – NOMINATIONS

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* prévoit que le comité d'embellissement est composé, entre autres, de cinq résidents de la ville qui ne sont pas membres du conseil;

CONSIDÉRANT que deux postes de résidents sont actuellement vacants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

De nommer mesdames Chloé Frédette et Marieve Loisel pour siéger sur le comité d'embellissement pour une période de deux ans, soit jusqu'au 22 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-381

36. RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU DE LA VILLE – PROJET 21HM60 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée pour le rinçage unidirectionnel du réseau de la ville, projet 21HM60;

CONSIDÉRANT que deux offres de services ont été reçues, soit :

- | | |
|-------------------------|--------------|
| 1. Simo Management inc. | 44 826,45 \$ |
| 2. Aqua Data | 66 685,50 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'octroyer un contrat pour le rinçage unidirectionnel du réseau de la ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Simo Management inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au contrat daté du 30 juillet 2021, pour un montant total de 44 826,45 \$, taxes incluses.

Le directeur des travaux publics ou toute personne désignée par ce dernier sont autorisés à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-382

37. CHEVALIERS DE COLOMB DE BELOEIL – TRANSPORT ET LIVRAISON DE FRUITS ET LÉGUMES AUX ORGANISMES D'AIDE ALIMENTAIRE – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE PAIEMENT RÉSOLUTION 2021-06-312 – MODIFICATION

CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-312 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 28 juin 2021;

CONSIDÉRANT que cette résolution concerne le versement d'une aide financière à l'organisme Chevaliers de Colomb de Beloeil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

De modifier la résolution 2021-06-312 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 28 juin 2021, en remplaçant le premier alinéa de la résolution par le suivant :

« D'autoriser le versement d'un montant de 1 200 \$ aux Chevaliers de Colomb de Beloeil du Conseil no. 2905 représentant la contribution de la Ville de Beloeil pour 12 semaines de transport et de livraison de fruits et légumes. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-08-383

38. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 9 juillet au 19 août 2021
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation – juillet 2021

2021-08-384

39. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :

- a) Le Grain d'Sel Centre d'entraide familiale de la Vallée-du-Richelieu – 1 billet
célébration du 20^e anniversaire de la fondation – 9 septembre 2021 à 150 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

40. VARIA

41. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2021-08-385

42. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 19;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 23 août 2021.

DIANE LAVOIE, mairesse
Présidente d'assemblée

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

J'atteste que le 24 août 2021, la greffière de la Ville m'a présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2021 et que j'en approuve le contenu.

Signé à Beloeil, ce _____

DIANE LAVOIE, mairesse

Ce procès-verbal a été approuvé à la séance ordinaire du conseil de cette ville le 27 septembre 2021.

DIANE LAVOIE, mairesse
Présidente d'assemblée

MARILYNE TREMBLAY, greffière